



RCS : BRIVE LA GAILLARDE

Code greffe : 1901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00153

Numéro SIREN : 398 000 133

Nom ou dénomination : 2 JMAD

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2017 sous le numéro de dépôt 2142

Greffes du tribunal de commerce de BRIVE

6 RUE SAINT BERNARD
BP 60431
19312 BRIVE LA GAILLARDE CEDEX
Tél : 0555177676

SOCIETE ACDP

11 BD Voltaire

19100 BRIVE LA GAILLARDE

Nos références : / CDN

BRIVE, le 14 Septembre 2017

RECEPISSE DE DEPOT

(Articles R. 123-102 du code de commerce et le cas échéant, R. 123-112 à R. 123-119 du code de commerce)

Numéro d'identification : 398 000 133

Numéro de gestion : 1994 B 00153

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination : 2-JMAD

Adresse : 26, AV de Paris
le Colombier,
19270 DONZENAC

Le greffier soussigné constate avoir reçu en dépôt l'(les) acte(s) ou la(les) pièce(s) ci-après :

Numéro du dépôt: 2142

Date du dépôt: 14/09/2017

- Acte en date du : 14/06/2017

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Décision: Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Le Greffier,

2 JMAD
Société par actions simplifiée
au capital de 470.672 euros
Siège social : 26 Avenue de Paris
Le Colombier 19270 DONZENAC
RCS BRIVE 398 000 133

<p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 JUIN 2017</p>

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le QUATORZE JUIN, à 18 heures,

Monsieur Jean-Jacques MADRIAS, demeurant à DONZENAC (19270), 26 avenue de Paris, le Colombier,

Propriétaire de la totalité des 29.417 parts sociales au nominal de 16 euros chacune composant le capital social de la société 2 JMAD

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société « 2 JMAD », Monsieur Jean-Jacques MADRIAS, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes concernant l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- *Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,*
- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et quitus à la gérance,*
- *Affectation du résultat de l'exercice,*
- *Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard.*
- *Nomination de commissaires aux comptes titulaire et suppléant*
- *Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités.*



.../...

.../...

QUATRIEME DECISION

L'associée unique, après avoir constaté que la Société contrôle désormais, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, d'autres sociétés, et qu'elle est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- Monsieur Christian AUTELIN , demeurant 10 Place Blanqui 87000 LIMOGES, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- et la société SECAUT SA dont le siège social est à LIMOGES (87000) 10 Place Blanqui, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé unique appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos en 2022.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.


Jean-Jacques MADRIAS